

# Photovoltaïque en Auto Consommation Collective

L'autoconsommation collective permet à un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs, proches géographiquement, c'est-à-dire, dont les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste de transformation d'électricité de moyenne en basse tension (art L 315-2 du Code de l'Energie), de se regrouper au sein d'une personne morale, pour organiser la consommation de l'électricité produite, le plus souvent d'origine photovoltaïque.

## Le circuit court de l'électricité renouvelable et décentralisé à l'échelle locale

Un ou plusieurs producteurs d'électricité



Un ou plusieurs consommateurs d'électricité



- ✓ Regroupés dans une entité unique
- ✓ Proches géographiquement
- ✓ Connectés au réseau de distribution public

## Schémas d'organisations possibles



Un lotissement



Une copropriété



Un OPHLM



Un ensemble tertiaire ou commercial



Une « coopérative » de production locale



Une collectivité



Un cas mixte

## 3 typologies d'opération d'autoconsommation collective



Opération patrimoniale

Producteurs et consommateurs  
sont la même entité



Opération ouverte

Producteurs et consommateurs  
sont des entités différentes

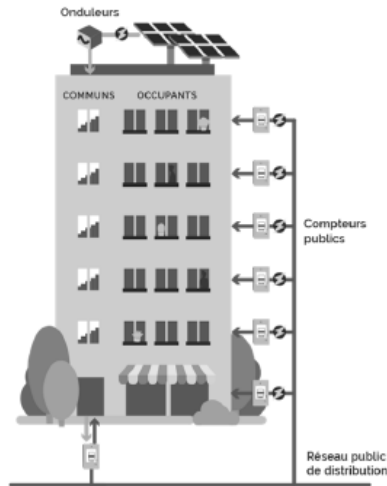


Opération sociale

Un bailleur social avec ses  
locataires, et éventuellement des  
tiers

# Les 2 modèles de l'autoconsommation collective

## Un même bâtiment



- ✓ Dans un même bâtiment
- ✓ Réseau BT & HTA, tout type de production
- ✓ Sans limite de puissance

## Périmètre étendu

### Standard

- ✓ 2 km max entre les participants
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ 3 MW max de production

### Dérogatoire

- ✓ 10 ou 20 km max entre les participants
- ✓ Dérogation ministérielle
- ✓ Selon critères d'isolement, d'habitat dispersé et de faible densité de population
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ 3 MW max de production

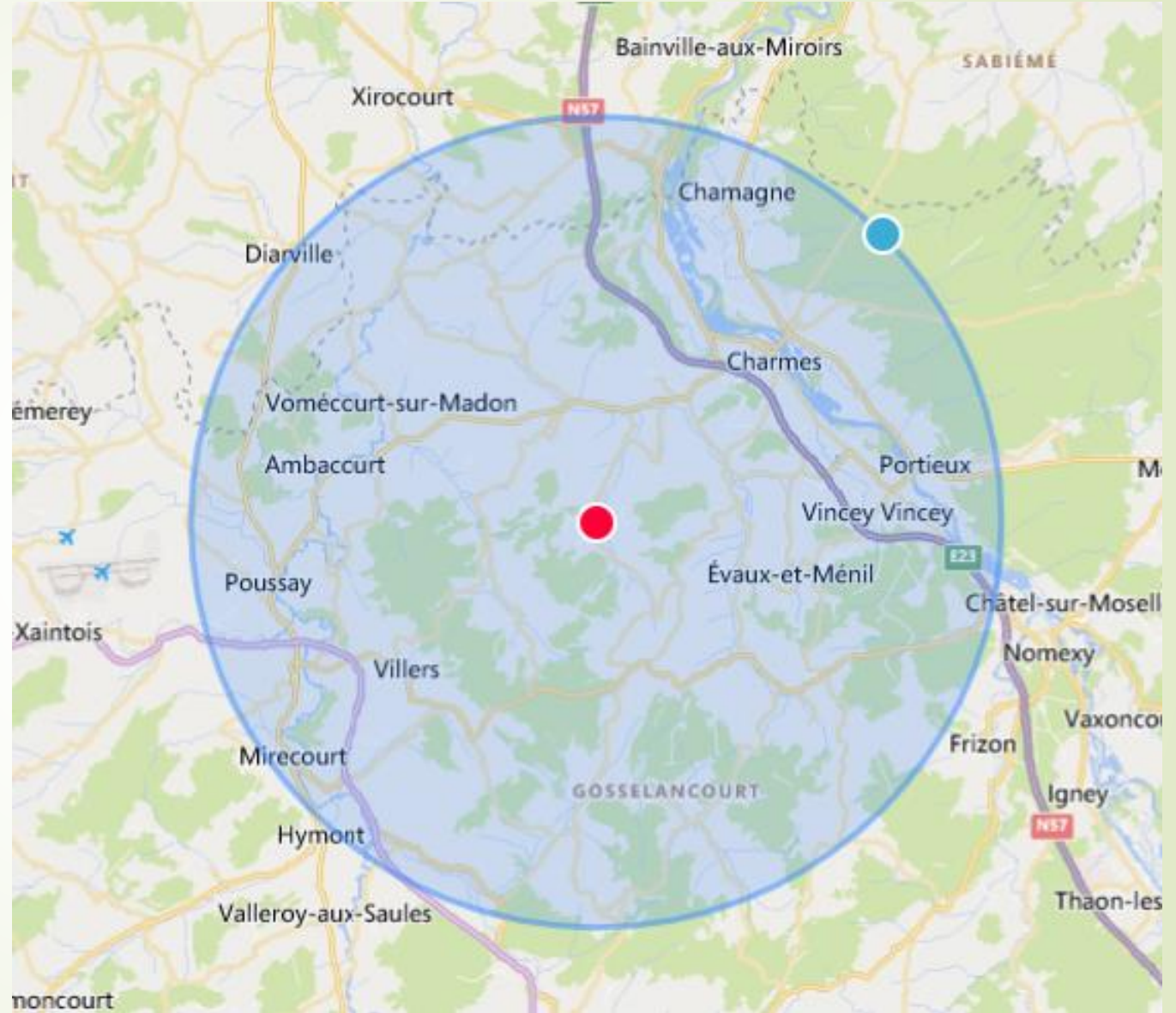




Rayon

De

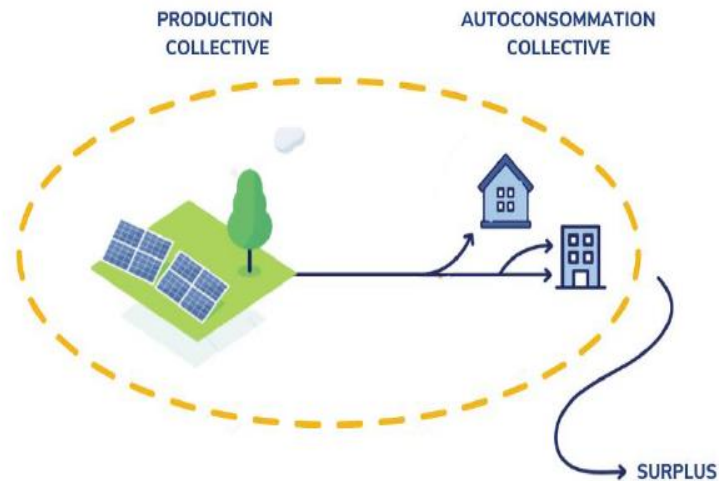
10 KM



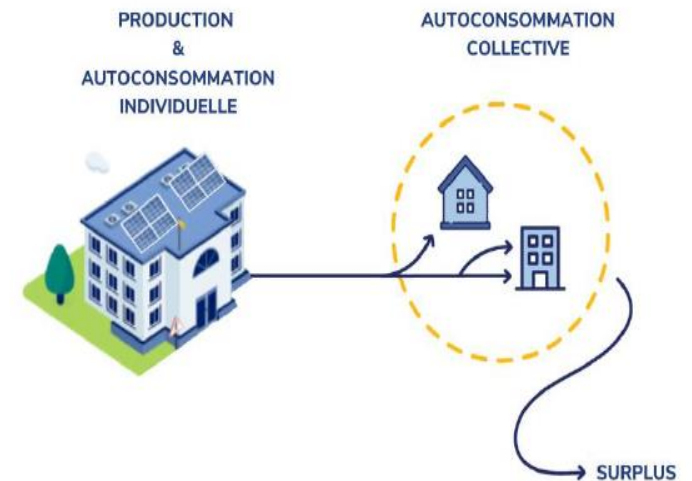
# Autoconsommation collective

Possible en totalité ou en surplus d'autoconsommation individuelle

## Injection totale



## Autoconsommation individuelle + injection surplus



## Synthèse :

- Les CAPEX (montant de l'installation) à 609k€ ont été évalués sur une base élevée compte tenu des contraintes du projet (PPRI).
- Les OPEX (dépenses de fonctionnement) concernent l'entretien des panneaux, le remplacement des onduleurs si besoin, l'assurance...
- Les subventions **n'ont pas été prise en compte.**
- Montant des subventions (données ADEME)
  - Mini : 58 975€ (10% de l'investissement)
  - Maxi : 101 300€ (17% de l'investissement)
- Hypothèse d'une inflation du prix de l'électricité à 0% compte tenu du coût élevé actuel.

		Projet patrimonial (CC Mirecourt Dompaire)
Production		347 kWc / 363 MWh
Consommation		1 380 MWh
Bilan énergétique	ACI + ACC	317 MWh
	Taux Autoconsommation	87 %
	Taux Autoproduction	23 %
CAPEX + OPEX (20 ans)		609 k€ + 253 k€
Bilan financier à 20 ans (inflation à 0%)	LCOE	119 €/MWh
	TRI	28 %
	TRA (actuel)	4 ans
	TRA avec fourniture à 150 €/MWh	~ 11 ans
Balance de trésorerie (à 20 ans)		2 796 k€



# Conclusion

- Production locale
- Création de richesse localement
- Pas de perte sur les réseaux
- Vision sur le long terme
- On ne parle pas de gain financier mais d'atténuation de facture (plus l'électricité allo-produite sera chère plus nous aurons de non dépenses)
- Production d'environ 25% de ses besoins
- Pas de création de réseau puisque nous transportons les électrons par le réseau ENEDIS (TURPE)